

**Séance du 22 février 2021 à 19 heures 30****SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                    **Monsieur Jérôme SCHÖNI**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Prise de position du Conseil municipal sur les horaires d'ouverture des déchetteries.
4. Prise de position du Conseil municipal sur le projet de loi PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux).
5. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à la réfection du tronçon route de Choulex (route des Carres – route de Meinier) (projet de délibération N°233/21).
6. Réponse de l'Exécutif à la motion N°02/20 intitulée « Plan climat communal – renforçons nos efforts en faveur du climat ».
7. Réponse de l'Exécutif à la motion N°03/20 intitulée « Pour un éclairage nocturne moderne et intelligent à Choulex ».
8. Réponse de l'Exécutif à la motion N°04/20 intitulée « Pour une « zone de rencontre » (20 km/h) entre la Croix de Choulex et la Gouille Noire ».
9. Rapport des commissions.
10. Communications de l'Exécutif.
11. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                    Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE et Quentin MEYLAN.

**Exécutif :**                    M. Christophe SENGLLET, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe  
Mme Anne MEYLAN, adjointe

**Excusé :**                    M. Brett THEUS

**Procès-verbal :**            Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

**M. J. Schöni** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur, en tenant compte des modifications suivantes :

Page 1886 : **M. P. Droze** précise qu'il manque une information à la fin de son intervention. Il y a lieu d'ajouter : « ...Chf 10'000 seront alloués à deux projets sur le long terme, Chf 25'000.- à 5 projets FGC et le solde sera destiné aux urgences... »

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. J. Schöni** excuse l'absence de **M. B. Theus**.

Un courrier de l'ACG, relatif à la décision prise en Assemblée générale le 16 décembre 2020 et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux, a été adressé au président du Conseil. Il s'agit de l'octroi pour 2021 par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne. Le document est à disposition à la mairie pour consultation.

**M. J. Schöni** rappelle que les présidents de commission peuvent prendre part aux votes et que leur voix a valeur prépondérante en cas d'égalité.

### 3. Prise de position du Conseil municipal sur les horaires d'ouverture des déchetteries

**M. J. Schöni** passe la parole à **Mme C. Mathez**, présidente de la commission agriculture-environnement-développement durable qui a manifesté la volonté de réglementer les horaires de toutes les déchetteries communales. Certains conseillers estiment qu'il faudrait réduire la plage horaire, notamment le soir. La discussion est ouverte.

**M. A. Baudet** intervient pour souligner que certaines personnes n'ont pas d'autre choix que d'aller à la déchetterie à 20h30. Il est d'avis de maintenir les horaires actuels.

**Mme N. Favre** estime qu'il s'agit d'une question d'organisation. Les nuisances sont considérables pour ceux qui vivent à côté des points de collecte.

**M. J. Schöni** passe au vote et demande si les conseillers souhaitent entrer en matière pour une modification des horaires des déchetteries : 7 voix sont pour et 4 sont contre.

Il passe alors au vote d'une réduction des horaires à 19 heures au lieu de 21 heures : 7 voix sont pour et 4 sont contre.

Le Conseil municipal demande à l'Exécutif de modifier le règlement des déchetteries mentionnant une interdiction de dépôt entre 19 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés.

### 4. Prise de position du Conseil municipal sur le projet de loi PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (Membres suppléants dans les Conseils municipaux)

**M. J. Schöni** ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour dont les détails ont été transmis aux conseillers avec la convocation.

**Mme N. Favre** s'interroge sur le rôle d'un/e suppléant/e qui n'est pas forcément au courant de tous les dossiers. **M. C. Senglet** répond que le fonctionnement est le même au Grand Conseil. Ces personnes doivent suivre le travail effectué au niveau législatif sans pour autant avoir accès à toutes les informations. Il ressort du sondage réalisé par l'ACG que les petites communes n'y sont pas favorables. Elles n'y voient pas d'intérêt, les procédures sont alourdies et des contraintes supplémentaires sont déplorées. Ce système pourrait se justifier dans les grandes communes, mais cela implique une certaine structure politique.

**Mme C. Mathez** s'interroge sur la durée d'absence qui pourrait justifier l'instauration de ce procédé. **M. J. Schöni** répond que la loi s'appliquerait dès le premier jour de congé.

**Mme C. Mathez** aimerait également savoir comment procéder si toutes les personnes d'une liste sont élues. **M. C. Senglet** estime qu'il s'agit en effet d'un problème. Il est déjà suffisamment difficile de trouver des conseillers municipaux. **M. Q. Meylan** relève qu'il s'agit d'une fonction ingrate qui demande une grande connaissance des dossiers.

La prise de position du Conseil municipal est la suivante : 0 favorable, 10 oppositions et 1 abstention.

##### 5. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à la réfection du tronçon route de Choulex (route des Carres – route de Meinier) (projet de délibération N°233/21)

**M. J. Schöni** passe la parole à **Mme A. Meylan** qui explique que le projet a été présenté à la commission des routes. Il s'avère que ce tronçon est très abîmé et devient dangereux notamment pour les deux roues.

**M. Q. Meylan** précise que la commission des routes a préavisé favorablement ces travaux. Toutefois, le risque de voir les usagers rouler plus vite après travaux a été soulevé. Des aménagements cyclables ne sont pas prévus pour le moment mais seront à considérer dans le cadre de l'étude CITEC sur toute la commune.

**M. J. Schöni** ajoute que la commission des finances a également préavisé favorablement ce crédit.

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 233/2 est approuvé par 11 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu que les aménagements vont participer à l'amélioration des conditions de circulation tant pour les voitures que pour les véhicules à deux roues.*

*Vu l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le devoir de la commune d'entretenir ses routes ;*

*Vu le devis reçu le 28 octobre 2020 ;*

*Vu le préavis de la commission des routes-canalisation-cimetière du 8 février 2021 ;*

*Vu le préavis de la commission des finances-sécurité du 22 février 2021 ;*

*sur proposition de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 11 voix soit à l'unanimité***

- 1. d'entreprendre les travaux de réfection de la route de Choulex entre la route des Carres et la route de Meinier ;*
- 2. d'ouvrir un crédit de **145'000.- francs** pour financer ces travaux ;*
- 3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine administratif,*
- 4. d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt si nécessaire (jusqu'à concurrence maximum du crédit brut voté) afin de permettre l'exécution de ces travaux,*
- 5. d'amortir la dépense de **145'000.- francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 6150.00.33001.00 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.*

**6. Réponse de l'Exécutif à la motion N°02/20 intitulée « Plan climat communal – renforçons nos efforts en faveur du climat »**

**M. J. Schöni** passe la parole à **M. C. Senglet** qui fait lecture de sa réponse dont la teneur est la suivante :

*« En préambule, il est nécessaire de rappeler ici que le Canton travaille actuellement sur la modification de la loi sur l'Energie du 18 septembre 1986. De plus, Genève va également se doter d'un Plan climat. Les services de l'Etat travaillent déjà à l'élaboration de ce plan.*

*Dans le cadre de la mise à jour de notre PDCom, l'Etat a souhaité que nous y inscrivions un volet climatique par l'adoption de fiches d'action. Les commissions concernées travaillent actuellement dans ce sens.*

*Il en est de même au niveau des énergies.*

*Nous rappelons que la commune se préoccupe déjà depuis quelques années des modes d'approvisionnement en énergie de ses bâtiments. Ces dernières années, les réalisations dans ces domaines sont nombreuses et en particulier, la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du patrimoine administratif et de la Fondation immobilière. Nous signalons encore que les deux derniers bâtiments repris par la Fondation sont alimentés par géothermie.*

*De plus, les actuels travaux de rénovation des immeubles 111-113-115, route de Choulex vont permettre, outre l'isolation sous toit, le changement de la chaudière actuellement alimentée aux énergies fossiles par une chaudière à pellets. Ces démarches sont systématiques depuis déjà quelques années.*

*Le label « Cité de l'énergie » obtenu en 2018 est le fruit du travail entrepris dans ce domaine. Et l'objectif du « label gold » exprime la volonté de l'Exécutif à poursuivre dans cette voie.*

*La convention signée avec les SIG pour l'entrée de la Commune dans le programme Eco21 illustre parfaitement cette volonté. Ce sont plus de 200 propriétaires de villas qui vont être contactés par les SIG pour des bilans énergétiques gratuits et des propositions d'amélioration de leurs habitations. Compte tenu des budgets communaux, le rythme annuel des visites a été fixé à 30 en 2021 pour éventuellement être augmenté en 2022 (la Commune participe à raison de Chf 100.- par visite).*

*De même, les PME vont être contactées et la Fondation immobilière a déjà été approchée. Il est évident que sur les propriétés privées, la Commune ne peut que sensibiliser la population à cette problématique. Seules contraintes pour les propriétaires : les lois cantonales.*

*En matière de stratégie d'arborisation et de végétalisation, l'Exécutif est attentif dans le choix d'arbres, en cas de plantation, à prendre des essences résistantes aux changements climatiques. Dernier exemple en date : le secteur de Bonvard.*

*Autre point mentionné dans la motion : les mesures permettant de prévenir et lutter contre les effets des îlots de chaleur. Ce terme n'est utilisé que dans la terminologie « îlot de chaleur urbain » et exprime la différence de température entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes. Après mûre réflexion, nous pouvons raisonnablement penser que Choulex serait plus à classer dans la zone rurale plutôt qu'en milieu urbain...*

*Pour terminer et apporter des réponses au point n°2 de la motion :*

- *Au niveau du préau de l'école, les projets ont été soumis aux commissions concernées qui décideront et pourront ainsi appliquer directement les mesures préconisées.*
- *Créer des zones ombragées en milieu rural ne semble pas apporter un plus au niveau du plan climat. Néanmoins, pour accéder à la demande de plantation d'arbres dans le parc à jeux à côté de la salle polyvalente, l'Exécutif va examiner la faisabilité d'une telle solution.*

*Transformer la petite mare devant la mairie en fontaine à jets d'eau et en créer une autre similaire vers l'agora espace : la position de l'Exécutif est claire dans ce domaine. Ce type de projet ne semble pas adapté à la zone rurale d'une part et engendre plus de*

nuisances que de bénéfiques d'autre part (nuisances sonores de l'eau sur le béton, nuisances de voisinage, nuisances du type de construction nécessitant du béton, problème de la récupération de l'eau, etc.) ».

**7. Réponse de l'Exécutif à la motion N°03/20 intitulée « Pour un éclairage nocturne moderne et intelligent à Choulex »**

**M. J. Schöni** passe la parole à **M. C. Senglet** qui fait lecture de sa réponse dont la teneur est la suivante :

« Rapport sur l'ensemble des mesures prises et à prévoir contre la pollution lumineuse :

- 1) Les mesures prises par la législature précédente ont été de donner la priorité au changement des équipements d'éclairages publics communaux de façon à ne plus avoir que des systèmes LED.

A ce jour, seule la route de Chevrier n'est pas encore équipée de LED.

Nous rappelons ici que la route des Jurets étant du DP cantonal, la Commune n'a, de ce fait, aucune prérogative sur la nature et le fonctionnement de l'éclairage.

En ce qui concerne l'intensité de rayonnement, actuellement tout le réseau communal est programmé pour une baisse de l'éclairage à 50% de 22 heures à 6 heures. De plus, le tronçon de Bonvard est soumis au régime dit « TPG » à savoir une extinction totale de 1 heure à 5 heures (depuis le 01.02.2021).

- 2) Les mesures prévues pour la législature 2020-2025 sont les suivantes :
- a. Passage de « Vital bleu » à « Vital vert » pour l'éclairage public lors du renouvellement du contrat avec les SIG en janvier 2021.
  - b. Demande d'extinction selon horaire TPG (1h-5h) sur tout le réseau communal.
  - c. Sensibilisation aux énergies dans le cadre du programme Eco21 des SIG pour les propriétaires de villas et les PME de la Commune dès 2021. Pour les locatifs, dès 2022.
  - d. Etude de la possibilité de remplacement des luminaires de Chevrier (à voir avec les SIG).
  - e. Lettre au Canton pour la route des Jurets (afin d'harmoniser au mieux l'éclairage public cantonal et communal). »

**8. Réponse de l'Exécutif à la motion N°04/20 intitulée « Pour une « zone de rencontre » (20 km/h) entre la Croix de Choulex et la Gouille Noire »**

**M. J. Schöni** passe la parole à **M. C. Senglet** qui fait lecture de sa réponse dont la teneur est la suivante :

« Le travail de la commission des routes de la précédente législature n'ayant pas donné satisfaction sur ce point, l'Exécutif a rencontré le 26 octobre 2020 M. Devaud de l'OCT ainsi que M. Savary de Trafitec pour faire un point de situation global.

Lors de cet entretien, la zone 30 de la route de Choulex a été abordée.

L'Exécutif a demandé la possibilité d'aménager cette zone en « zone 20 ».

L'OCT, par la voix de son représentant, s'est montré ouvert à cette proposition.

Toutefois, avant de procéder à un changement de zone, il convenait de faire valider formellement la « zone 30 » ce qui n'avait pas encore été fait. Pour ce faire, le bureau Trafitec a été mandaté afin de produire le rapport de validation, document nécessaire à la procédure. Ce rapport est finalisé et sera envoyé à l'OCT dans la semaine.

Lors de cette réunion, M. Devaud a proposé de mettre à l'essai pendant une année ce secteur en « zone 20 ». Cela permettrait de tester divers aménagements avant l'arrêté définitif.

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, les commissions concernées par ce projet pourront se réunir une fois par mois afin de débattre de l'efficacité des mesures prises et, le cas échéant, de modifier les aménagements de la zone afin d'obtenir une solution la plus adaptée possible.

Nous attendons maintenant de la part de l'OCT l'arrêté de circulation provisoire pour la « zone 20 ». »

## 9. Rapport des commissions

### Agriculture-Environnement-Développement durable

**Mme C. Mathez** informe que la commission s'est réunie les 18 janvier et 8 février 2021.

**18 janvier** : présentation du plan d'action Eco21-Collectivités par deux représentants des SIG. L'objectif de ce programme consiste à accompagner les communes dans la transition écologique des territoires. Un état des lieux est effectué afin de permettre de proposer des actions concrètes à réaliser sur la durée d'une législature. Le programme Eco21 travaille en collaboration avec les différentes instances cantonales (OCEN, GESDEC, Service du développement durable) pour que les actions s'inscrivent dans le plan directeur cantonal de l'énergie.

Selon le PDcom 2013, 4 axes sont sortis de l'état des lieux et des actions sont proposées pour chaque axe. Certaines pourront être mises en place dès février.

Il a également été question des panneaux des déchetteries.

La journée du 24 avril est reportée au 4 septembre à cause de la situation sanitaire. Diverses informations ont par ailleurs été transmises.

**8 février** : présentation par les deux membres fondateurs de l'association « Printemps d'abeilles ». La commission a décidé de mettre un terme au contrat avec « Apidae ». Elle n'est pas satisfaite de ses prestations. « Printemps d'abeilles » propose entre autre d'installer 3 ruches, de s'occuper de leur gestion annuelle et d'organiser deux journées pédagogiques pour les élèves de l'école.

Deux animations « ZeroWaste » sont envisagées les 15 avril et 6 mai.

**Mme D. Krähenbühl** a présenté un nouveau projet d'atelier mobile pour la réparation et l'entretien de vélos « Le Bicyclogue ». **M. Guillaume Ogay** se déplace avec son camion équipé et propose de passer par notre commune.

### Aménagement-Mobilité

**M. J. Binder** informe que la commission ne s'est pas réunie

### Animation-Culture-Sports

En l'absence de **M. B. Theus**, **M. Q. Meylan** informe que la commission s'est réunie le 18 janvier. Il a été question de la répartition des subventions 2021. Les dossiers sont à disposition pour consultation à la mairie. Aucune manifestation ou animation n'est prévue pour le moment, au vu de la situation sanitaire. La soirée du 4 septembre est maintenue. Les membres de la commission sont encore à la recherche d'idées.

Boîtes à livres : il a été demandé de préparer une affiche afin de préciser son fonctionnement, surtout pour celle de Chevrier.

### Bâtiments-Préavis

**M. L. Déruaz** informe que la commission s'est réunie les 11 janvier et 8 février conjointement avec la commission scolaire pour le projet de rénovation du préau. Trois études ont été présentées. Des modifications ont été demandées mais aucun choix définitif n'a été effectué pour le moment.

### Finances-Sécurité

**M. J. Schöni** informe que la commission s'est réunie le 25 janvier pour traiter une demande de dédommagement d'un riverain au chemin de Bonvard. Celui-ci déplore une baisse

de son bénéfice suite aux travaux de réfection. La commission a décidé de ne pas entrer en matière. La commune n'a pas pour principe de dédommager les riverains quand elle réalise des travaux nécessaires d'entretien de ses canalisations et de ses routes communales.

Elle s'est également réunie ce soir avant le Conseil pour traiter le préavis relatif à la réfection de la route de Choulex qu'elle a préavisé positivement.

D'autres points ont été traités, notamment l'éventualité de l'augmentation du temps de présence sur la commune de la Police municipale. Le sujet sera rediscuté.

#### Information-Naturalisations

**Mme C. Schaub** informe que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> février pour une présentation de la nouvelle charte graphique et du site internet par **Mme Fleur Erbeia**. Les membres de la commission doivent déterminer quelle structure et quels sujets ils souhaitent voir figurer sur le site. Chacun est supposé apporter des idées.

Le n°1 de l'Info'Choulex 2021 devrait être finalisé lors de la séance de la semaine prochaine.

Le 8 mars, une demande de naturalisation sera traitée.

#### Routes-Canalisations-Cimetière

**M. Q. Meylan** informe que la commission s'est réunie le 8 février pour préavisé le crédit d'investissement pour la route de Choulex.

Un point sur l'entretien des routes a été effectué, notamment les réparations d'urgence des accotements et des virages sur le chemin des Princes (entre la route de Choulex et le hameau de Miolan). La commission demande d'étudier la possibilité de créer des zones de croisements en vue des travaux prévus en 2022.

Dans les divers, un point sur les radars mobiles a été demandé. La commune possède 7 radars au total : 4 radars enregistrent les données, 3 donnent uniquement l'information de la vitesse. Il existe des positions fixes sur des lampadaires et des positions mobiles. L'Exécutif est en contact avec les agents de la Police municipale (APM) pour un positionnement optimal des radars. Les APM contacteront la voirie pour établir un planning et définir leur positionnement.

Concernant le lampadaire de Chevrier : il avait été décidé, avant les travaux et par la précédente législature (Commune + SIG) de supprimer ce lampadaire. Il n'est pas prévu de le remplacer. Une étude de luminosité sera effectuée par l'Exécutif pour déterminer si les normes d'éclairage sont respectées. Si tel n'est pas le cas, un lampadaire devra être ajouté et sa position étudiée.

Pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), les SIG s'occupent du suivi des fiches d'action et envoient à l'Exécutif un rapport annuel de planification des travaux.

Parking entrée ouest village : suite au transfert de propriété de ce parking, l'Exécutif propose de faire une demande pour limiter le stationnement à 4 heures. La commission valide cette proposition de l'Exécutif à l'unanimité.

L'Exécutif annonce avoir répondu au courriel de **Mme Christine Jeanneret**. De plus, il a fait la demande auprès du Canton pour limiter à 50 km/h le chemin de Champ-Dollon.

#### Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

**Mme L. Comin** informe que la commission s'est réunie le 11 janvier pour l'organisation de la journée du 24 avril déplacée au 4 septembre. Il a également été question du projet de paniers pour les jeunes parents et de sa composition (informations et cadeau symbolique). Un sondage sera réalisé afin de définir quelles informations pourraient leur être utiles. La commission est également revenue sur le « Café poussettes » avec quelques idées à mettre en place.

Elle s'est également réunie conjointement avec celle des bâtiments/préavis pour le projet de réfection du préau de l'école.

Sociale-Aînés

**M. P. Droze** informe que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> février afin de déterminer les thèmes et objectifs de la commission.

*Projets de la FGC* : 5 critères ont été validés (faim zéro, éducation, égalité des sexes, eau propre et assainissement, ainsi qu'inégalités réduites).

*Aide sociale suisse* : aucun changement n'est prévu. Elle sera évaluée deux fois par année.

*Aînés* : le repas, toujours très apprécié, est maintenu sans forcément prévoir d'animation. Au vu de leur succès, la sortie et les paniers de Noël sont également reconduits. Il est suggéré d'améliorer la communication sur le site de la commune et dans l'Info'Choulex, d'optimiser les synergies avec les autres communes (par exemple, les balades à Presinge ou/et cafés/croissants à Vandœuvres) et d'établir un tableau consolidé de toutes les activités pour les aîné-e-s dans chaque commune, dans le cadre du groupe Seymaz-Région (Puplinge, Presinge, Gy, Jussy, Meinier et Choulex).

*Le calendrier 2021* est fixé. Toutes les dates des commissions sont agendées. Le repas est prévu le 30 mai, la sortie le 15 septembre et deux dates ont été retenues pour les paniers : le 16 ou 22 décembre.

*Retour sur les actions COVID* : la livraison des repas et des courses a très bien fonctionné lors du 1<sup>er</sup> confinement de mars 2020. Le service n'est que très peu utilisé actuellement.

*Déplacement bénévole* : il est question de faire mieux connaître ce service de transport par le biais d'informations sur le site internet.

*Bancs* : il y a un manque de bancs sur la commune et certains sont difficilement accessibles. L'information a été transmise à **Mme A. Meylan**.

Fondation immobilière

**M. J. Schöni** informe que la Fondation s'est réunie le 25 janvier en partie en visioconférence et en partie en présentiel à la mairie.

Les membres ont été élus :

**M. P. Rechsteiner** - Président (élu par l'Exécutif communal dans sa séance du 18 décembre 2020)

**M. C. Senglet** - Vice-président (membre de l'Exécutif qui en fait partie de droit)

**M. Marco Pistara** – membres (élu par l'Exécutif communal dans sa séance du 18 décembre 2020)

**M. A. Baudet, M. P. Droze** et **M. J. Schöni** – membres (élus par le Conseil municipal, selon la délibération n°232/20 votée le 14 décembre 2020)

**M. John Schmalz** – membre (élu lors de la séance d'installation du 25 janvier 2021).

Leur répartition entre le bureau et les différentes commissions a été votée :

- Bureau: **M. J. Schöni, M. C. Senglet, M. P. Rechsteiner** et **M. John Schmalz**
- Commission des travaux : **M. M. Pistara, M. A. Baudet, M. C. Senglet, M. P. Rechsteiner** et éventuellement un nouveau membre désigné
- Commission attribution des logements et gestion du personnel : **M. P. Droze, M. C. Senglet** et **M. P. Rechsteiner**.

Les travaux de rénovation des immeubles sis 111-113-115, route de Choulex ont été présentés. Les décisions prises pour les loyers commerciaux pendant la période COVID ont été abordées.

La commission des travaux a continué la séance avec la rénovation de plusieurs appartements à la Gouille-Noire.

**10. Communications de l'Exécutif**

**Mme A. Meylan** informe que :

- le projet de charte graphique a été soumis à l'Exécutif. La version finale est attendue. Il est envisagé de créer un visuel particulier pour les actions environnementales, afin de les distinguer des informations de la mairie ;



- des travaux de rafraîchissement ont été réalisés à la mairie pendant les congés de fin d'année. Les modifications prévues pour le guichet seront prochainement exécutées. Un emplacement à l'étage a été aménagé pour les commissions et les conseillers ;
- un rendez-vous est prévu le 24 février pour les travaux au chemin du Chambet qui seront opérés cette année ;
- le terrain de football sera praticable dès lundi prochain. Il n'a pas été possible de le rendre utilisable plus tôt ;
- les services de l'état ont proposé de procéder à une plantation de chênes le long du Nant du Paradis. L'Exécutif a approuvé cette proposition ;
- les projets pour la rénovation du préau de l'école ont été présentés aux commissions bâtiments/préavis et scolaire/jeunesse/petite enfance. Le procès-verbal des séances est attendu pour pouvoir aller de l'avant. Les délais de réponse pour les autorisations sont longs et il faudrait avancer rapidement ;
- une pancarte a été placardée à l'intérieur de l'abribus de Chevrier afin de sensibiliser les usagers aux règles d'utilisation de la « boîte à livres ». Un point sera fait prochainement ;
- les bilans pour les deux zones 30 ont été reçus et les résultats obtenus permettent de les homologuer.

**Mme D. Krähenbühl** informe que :

- 16 décembre : accompagnée par **MM. Bastien Geinoz** et **Alain Ratte**, elle s'est rendue au service de voirie de Cognoy afin de participer à une visite des installations. Il s'agissait surtout d'évaluer les possibilités d'utilisation de la saumure à la place du sel sur les routes. Cette démarche nécessite de grandes infrastructures. Le principe est intéressant au niveau écologique mais ne pourra pas être mis en place tout de suite sur la commune ;
- 11 janvier : rendez-vous avec les SIG pour le projet Eco21-Collectivités. Le plan d'action a été consolidé ;
- 1<sup>er</sup> février : en visioconférence avec **M. C. Senglet**, elle a reçu les représentants des SIG-efficienc PME puis **M. P. Rechsteiner** a rejoint la réunion pour les bâtiments de la Fondation. Le projet pourra être mis en place après les travaux pour que tous les locataires puissent bénéficier de ce programme en même temps ;
- 4 février : une rencontre s'est également tenue pour une présentation des solutions Eco21-déchets et économie circulaire. Dans ce cadre, Choulex pourrait participer à un projet pilote destiné à la restauration scolaire ;
- Elle a assisté en visioconférence au très intéressant atelier n°5 Communes-climat sur la consommation et l'alimentation. Le compte-rendu a été envoyé aux Conseillers.
- 14 janvier : elle a participé au Conseil de la fondation EVE. Une augmentation du taux de travail d'une éducatrice a été votée, ainsi que l'acceptation de former une apprentie l'année prochaine.
- 16 janvier : avec **Mme C. Mathez**, elle a rencontré **M. Antoine Descombes** afin de faire un point sur le jardin scolaire. Il a fallu s'adapter à la situation sanitaire liée au COVID. Le choix s'est porté sur la culture de tournesols. Les élèves auraient dû participer à l'extraction de l'huile mais le projet est repoussé pour le moment.
- 25 janvier : avec **M. Joël Willemsen**, elle a rencontré en visioconférence **Mme Nathalie Guedj**, enseignante, et **Mme Michèle Déchamboux**, pour faire un point sur l'école. Les inscriptions officielles sont fixées aux 25 et 26 février. Des solutions conformes aux règles sanitaires en vigueur doivent être trouvées pour recevoir les nouveaux élèves. Le DIP n'a pas encore pris de décision concernant le maintien ou non des promotions.
- ZeroWaste: l'atelier du 15 avril aura lieu en visioconférence. Celui du 6 mai pourrait potentiellement être organisé en présentiel. La participation de l'association est prévue pour la journée du 4 septembre.
- 8 février : séance de démarrage pour le volet énergie du PDCOM avec des prestataires et les membres de l'OCEN.

- 10 février : visioconférence avec la fiduciaire associative Comptabilis qui s'occupe de gestion administrative pour les aînés (impôts, remboursement assurance maladie, paiements, etc). Leurs prestations payantes pourraient intéresser une partie de la population. L'information est disponible à la mairie.
- Un préavis favorable sous conditions de l'Office de l'urbanisme a été reçu pour le PDCOM. Elle contactera le bureau Tanari afin de déterminer quelle suite il y a lieu de donner.
- Un certificat PET recycling a été reçu aujourd'hui : la commune a collecté 4'300 kilos de PET, ce qui a permis d'économiser environ 12'900 kg de gaz à effet de serre, représentant environ 156'000 bouteilles recyclées.
- La sortie prévue par l'association « La Libellule » durant la journée du 24 avril ne peut pas être déplacée au 4 septembre. La date est maintenue pour autant que les mesures sanitaires le permettent. Un point sera fait en mars et une décision prise en conséquence.
- Le prochain atelier n°6 Communes-climat aura lieu le 4 mars sur le thème des outils méthodologiques.

**M. C. Senglet** informe que :

- 27 janvier : il a assisté à l'assemblée générale de l'ACG lors de laquelle les statuts du groupement intercommunal de sapeurs-pompiers ont été débattus et présentés. Une autre réunion est prévue mercredi 24 février pour le vote de ces statuts. En avril seront désignées les personnes qui feront partie du comité, en juin aura lieu la prise de fonction de ce dernier et en septembre sera voté le budget du groupement pour une entrée en service le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Selon les statuts, il est prévu l'élection de 3 magistrats de la Ville de Genève, 2 magistrats des grandes communes, 2 magistrats de moyennes communes et 2 magistrats des petites communes. Il se présentera pour les petites communes.
- 3 février : réunion en visioconférence des magistrats présidents des Offices régionaux de protection civile (ORPC), suite à quelques échanges avec l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) et le département de **M. Mauro Poggia** concernant la nouvelle législation fédérale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il a été décidé au niveau fédéral de réduire les effectifs, c'est-à-dire libérer certaines personnes de leurs obligations de protection civile. Le Canton de Genève perdrait plus de 1000 volontaires. Le Canton a décrété que ceux qui souhaitent poursuivre leur volontariat sont obligés de fournir une lettre d'accord de leur employeur et un extrait de casier judiciaire. Il s'agit du seul canton ayant pris cette décision qui a soulevé une levée de boucliers, à l'exception de la Ville de Genève et l'ORPC-Lac Collonge-Bellerive. Un courrier a été adressé à **M. M. Poggia** lui demandant de sursoir à ce règlement, auquel aucune réponse n'a été reçue. Au niveau fédéral, deux années ont été données pour mettre en place ces nouvelles directives mais **M. M. Poggia** a décidé de ne pas activer cette possibilité.
- Ce matin, il s'est rendu au Tribunal administratif de première instance (TAPI) pour représenter les communes de Presinge, Puplinge et Choulex dans l'affaire du recours déposé contre le projet de construction d'un bâtiment de production de biogaz sur la commune de Presinge. Il s'agissait de la première audition.
- Il a relancé **Mme Laetitia Cottet** de l'Office de l'urbanisme pour le projet de modification de zone. À ce sujet, il a également relancé les propriétaires pour la prolongation du droit d'emption qui arrive à échéance le 16 septembre 2021.
- Il annonce aux présidents des commissions qu'ils doivent rendre leur rapport 2020 en vue du compte-rendu administratif pour le 31 mars.
- Il propose de demander à **M. Denis Mégevand**, chef de poste de la Police municipale de Vézenaz, de venir expliquer leur travail en commission.

## 11. Propositions individuelles et questions

**Mme N. Favre** : elle déplore le manque de visibilité à l'intersection de la route de Choulex et de la Vy-Creuse à cause des voitures entreposées.

Par ailleurs, elle signale que le panneau « interdit aux chiens » a disparu de l'aire de jeux à côté de la salle communale. Il lui est répondu que le nécessaire sera fait.

**M. P. Droze** aimerait avoir des nouvelles concernant le projet « Pousse de chêne » dans la forêt des Montagnys. **Mme D. Krähenbühl** l'invite à participer à la commission scolaire du lundi 1<sup>er</sup> mars lors de laquelle un intervenant présentera le projet et pourra répondre à ses préoccupations, notamment concernant l'accès.

**M. J. Binder** demande s'il est prévu de retirer l'article 12 (ferraille et déchets encombrants) du règlement des déchets. **Mme D. Krähenbühl** répond que le règlement devra être intégralement révisé.

Il aimerait savoir si l'augmentation du taux d'activité d'une éducatrice de la crèche de Puplinge EVE et l'engagement d'une apprentie aura une incidence pour la commune.

**Mme D. Krähenbühl** répond qu'un poste se libère, ce qui n'impliquera aucun changement pour la commune.

**M. J. Schöni** remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 01.

22.02.21/kcr